

L'an deux mil seize, le premier mars à dix-huit heures, le conseil municipal de la commune de Dampierre-les-Bois s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Marc TIROLE.

Etaient présents : M. Claude DORIOT, M. Jacques EGGENSCHWILLER, Mme Maryse GRANDJEAN, M. Jean-Claude JOURDAIN, M. Daniel LEHMANN, Mme Danielle LORION, M. Vincent MULLER, M. Lionel PIEGELIN, Mme Evelyne PISANI, M. René RICHE, Mme Gisèle THIERY, M. Marc TIROLE, M. Gilles VALDENNAIRE.

Etaient absents excusés : Mme Claire BERTHELOT ayant donné procuration à M. TIROLE, Mme Tatiana CARON LAGNACH, Mme Gaëlle DAUCOURT, M. Hervé GARRET, Mme Annelise TABET.

Etait absent non excusé : Néant.

Il a été prononcé, conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le conseil. Mme Maryse GRANDJEAN a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées après avoir obtenu la majorité des suffrages.

Date de la convocation du conseil municipal : 24 février 2016.

Ordre du jour :

- Extension de l'école maternelle et création d'un préau – Aménagement d'un atelier municipal : attribution et signature du marché
- Prolongation de la mission Conseil en Energie Partagé
- Convention ADU : échange de données relative aux documents d'urbanisme
- Questions diverses

Un ajout à l'ordre du jour : motion de soutien.

Le quorum étant atteint, le Maire déclare la séance ouverte.

A l'unanimité, le conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance du 11 janvier 2016.

**N° 01-03-2016 – BATIMENTS : EXTENSION de l'ÉCOLE MATERNELLE, CONSTRUCTION d'un PRÉAU et AMÉNAGEMENT d'un ATELIER MUNICIPAL : ATTRIBUTION et AUTORISATION de SIGNER les MARCHES :**

La présente consultation concerne des travaux relatifs à l'extension de l'école maternelle, à la construction d'un préau et à l'aménagement d'un atelier municipal.

Objet, forme, durée du marché et délais d'exécution :

L'estimation de l'opération, tous lots confondus, était de 449 600€ HT.

Les travaux ont été répartis en 14 lots désignés ci-dessous :

<i>Lot</i>	<i>Désignation</i>
1	Désamiantage
2	Voiries – Réseaux divers – Aménagements
3	Gros œuvre
4	Charpente métallique
5	Couverture – Etanchéité – Bardage
6	Serrureries - Fermetures
7	Menuiseries PVC et aluminium
8	Menuiseries intérieures bois
9	Doublages – Cloisons – Peintures
10	Faux plafond
11	Sols souples
12	Carrelages – Faiences
13	Sanitaires – Chauffage – Ventilation
14	Electricité – Courants faibles

Pour les lots 1 à 13, aucune variante n'était autorisée.

Les candidats au lot 14 devaient présenter une offre entièrement conforme au dossier de consultation (solution de base). Mais ils avaient la possibilité de présenter, conformément à l'article 50 du code des marchés publics, une offre comportant des variantes respectant les exigences minimales définies dans le C.C.T.P.

Les candidats au lot 5 devaient obligatoirement faire une proposition pour l'option n°1 : Garde-corps en toiture existante pour l'école. A défaut de proposition, l'offre serait déclarée irrégulière en application de l'article 35-I-1° du code des marchés publics.

Le délai d'exécution des travaux relatifs à l'ensemble des lots de la procédure sera de 6 mois (période de préparation d'un mois non comprise). Les travaux relatifs à l'école maternelle devront impérativement être terminés au plus tard le 15 août 2016.

Le début d'exécution du marché partira de sa date de notification. Le délai d'exécution des travaux partira à compter de la date fixée par l'ordre de service prescrivant au titulaire du lot concerné de commencer en premier l'exécution des travaux lui incombant.

Rappel de la Procédure :

Cette consultation a été lancée conformément aux dispositions de l'article 28-I du Code des Marchés Publics relatif aux marchés à procédure adaptée.

Un avis d'appel public à concurrence a été envoyé à la publication le 28 décembre 2015 dans l'Est Républicain et sur la plateforme de dématérialisation e-marchespublics.com pour une date limite de remise des offres fixée au 29 janvier 2016 à 17 heures.

Les pièces constitutives du dossier de consultation étaient téléchargeables sur la plateforme de dématérialisation précitée et les candidats avaient la possibilité de remettre une offre soit sous format papier, soit sous format dématérialisé.

61 plis ont été reçus dans les formes et conditions définies dans l'avis d'appel public à concurrence et le règlement de la consultation.

A l'issue de l'ouverture des offres, 2 plis ont été rejetés pour les motifs indiqués dans le procès-verbal d'ouverture.

Attribution des marchés :

Les critères pondérés retenus pour la sélection des offres ont été les suivants :

- Lots 10 et 11 : Prix 100 %
- Lots 1 à 9 et 12 à 14 :
  - Prix : 70 %
  - Valeur technique : 30 %

Il est proposé, après analyse (rapport ci-joint), de retenir, pour chaque lot, les offres jugées économiquement les plus avantageuses suite à négociation, tous critères confondus, des candidats suivants :

- Lot 1 : Désamiantage : **GCM démolition SAS sis Route d'Obermodern 67330 BOUXWILLER** pour un montant global et forfaitaire arrêté à la somme de **8 900 € HT** ;
- Lot 2 : Voiries – Réseaux divers – Aménagements : **SAS TTTV sis 1 rue des Hauts Vergers 90130 MONTREUX CHATEAU** pour un montant global et forfaitaire arrêté à la somme de **76 829.60 € HT** ;
- Lot 3 : Gros œuvre : **SARL CARRARA Frères sis 70 rue de Belfort 25400 AUDINCOURT** pour un montant global et forfaitaire arrêté à la somme de **93 328.47 € HT** ;
- Lot 4 : Charpente métallique : **SFL DEBARD sis 8 rue des Sablières 25400 ARBOUANS** pour un montant global et forfaitaire arrêté à la somme de **22 500 € HT** ;
- Lot 5 : Couverture – Etanchéité - Bardage : **SAS CLAIR ET NET sis 34 Avenue Jean Jaurès 25400 AUDINCOURT** pour un montant global et forfaitaire arrêté à la somme de **119 846.31 € HT** ;

- Lot 6 : Serrureries - Fermetures : **SOMETAL sis rue des Jardins 70120 CINTREY** pour un montant global et forfaitaire arrêté à la somme de **21 000 € HT** ;
- Lot 7 : Menuiseries PVC et aluminium : **SAS LOICHOT sis parc d'activité du Moulin, 8 rue des Emaux 25490 DAMPIERRE LES BOIS** pour un montant global et forfaitaire arrêté à la somme de **10 652.35 € HT** ;
- Lot 8 : Menuiseries intérieures bois : **VD MENUISERIE sis 4 rue des Jonquilles 25110 BAUMES LES DAMES** pour un montant global et forfaitaire arrêté à la somme de **11 600 € HT** ;
- Lot 9 : Doublages – Cloisons - Peintures : **SARL DPL SELLI sis 30 rue René Girardot 25400 AUDINCOURT** pour un montant global et forfaitaire arrêté à la somme de **14 829.25 € HT** ;
- Lot 10 : Faux plafond : **Entreprise MEUNIER sis 13 C rue de la Paix 90120 MÉZIRÉ** pour un montant global et forfaitaire arrêté à la somme de **2 661.35 € HT** ;
- Lot 11 : Sols souples : **SARL SOL PRO sis site de la Roche 25420 BART** pour un montant global et forfaitaire arrêté à la somme de **3 035.44 € HT** ;
- Lot 12 : Carrelage - Faïences : **SARL RICORD sis ZI des Bouquières n°10 25400 EXINCOURT** pour un montant global et forfaitaire arrêté à la somme de **11 800 € HT** ;
- Lot 13 : Sanitaires – Chauffage - Ventilation : **EURL CSVB sis zone industrielle d'Argiensans 17 rue des alisiers 90800 ARGIENSANS** pour un montant global et forfaitaire arrêté à la somme de **24 400 € HT** ;
- Lot 14 : Electricité – Courants faibles : **SARL STRIBY Frères sis 27 rue de Verdun 70100 ARC LES GRAY** pour un montant global et forfaitaire arrêté à la somme de **20 455.87 € HT** ;

Soit un montant global de l'opération, tous lots confondus, arrêté suite à négociation à la somme de **441 837.64 HT**.

Ces entreprises ayant fourni les attestations fiscales et sociales, elles peuvent être attributaires des marchés.

Les différentes estimations et attributions des lots susmentionnés se retrouvent ci-après dans un tableau récapitulatif :

LOTS	Estimation des travaux HT	Montant du mieux-disant HT	Entreprise mieux-disante
1- Désamiantage	12 300.00	8 900.00	GCM
2- Voiries-réseaux-divers	77 400.00	76 828.60	SAS TTTV
3- Gros-Œuvre	103 000.00	93 328.47	Ent CARRARA
4- Charpente métallique	22 600.00	22 500.00	SFL DEBARD
5- Couverture-Etanchéité- Bardage	92 400.00	119 846.31	Ent CLAIR ET NET
Option garde-corps école	8 300.00		Ent CLAIR ET NET
6 – Serrurerie – Fermetures	17 300.00	21 000.00	Ent SOMETAL
7 – Menuiseries PVC et alu	12 400.00	10 652.35	Ent LOICHOT
8 – Menuiseries intérieures bois	12 800.00	11 600.00	VD MENUISERIES
9 – Cloisons-doublages-peinture	19 100.00	14 829.25	DPL SELLI
10 – Faux-plafonds	4 400.00	2 661.35	Ent MEUNIER
11 – Sols souples	2 900.00	3 035.44	Ent SOL PRO
12 – Carrelage – Faïences	10 000.00	11 800.00	Ent RICORD
13 – Sanitaire-Chauffage-Ventilation	30 100.00	24 400.00	Ent CSVB
14 - Electricité	32 900.00	20 455.87	Ent STRIBY
TOTAL HT	<u>Hors option :</u> 449 600.00	<u>Hors option :</u> Pas dissocié dans négociation	
	<u>Compris option :</u> 457 900.00	<u>Compris option :</u> 441 837.64	

**Proposition du rapport :**

- approuver les dispositions du rapport,
- attribuer les marchés aux entreprises précitées,
- autoriser le maire à signer les marchés aux conditions ci-dessus.

**N° 01-02-03-2016 – ELUS : DELEGATION du CONSEIL MUNICIPAL :**

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres, le conseil municipal décide, pour la durée du mandat, de donner délégation au maire pour la signature des avenants dans le cadre des marchés publics lorsque les crédits sont inscrits au budget communal.

Le maire s'engage à faire part au conseil municipal des décisions prises dans le cadre de sa délégation.

**N° 02-03-2016 – BATIMENTS - PROLONGATION de la MISSION « CONSEIL en ENERGIE PARTAGE » auprès des COMMUNES de PMA et du SYGAM :**

Dans le cadre du Plan Climat Energie Territorial, Pays de Montbéliard Agglomération propose depuis avril 2010, à l'ensemble des communes de PMA et du SYGAM, un service de conseil en énergie partagé dont le principe est la mise à disposition d'un agent spécialisé, le conseiller « CEP ».

Les tâches de cet agent sont notamment :

- la gestion comptable des fluides à l'aide de bilans annuels et le suivi par tableaux de bord,
- l'optimisation des contrats de fourniture d'énergie et l'accompagnement des communes face à l'ouverture des marchés de l'énergie,
- le diagnostic avec préconisations de travaux ou d'interventions techniques,
- l'assistance technique et administrative lors des projets de rénovation et de construction,
- la sensibilisation des usagers des bâtiments communaux via l'affichage Display.

En 2015, 33 communes adhèrent au service « Conseil en énergie partagé » :

26 communes de PMA (Allenjoie, Arbouans, Badevel, Bart, Bavans, Bethoncourt, Brognard, Courcelles-les-Montbéliard, Dambenois, Dampierre-les-Bois, Dasle, Etupes, Exincourt, Fesches-le-Châtel, Grand-Charmont, Hérimoncourt, Mandeuve, Mathay, Nommay, Sainte-Suzanne, Sochaux, Taillecourt, Valentigney, Vandoncourt, Vieux-Charmont et Voujeaucourt) représentant 71 576 habitants.

7 communes hors PMA adhérant au SYGAM (Autechaux-Roide, Berche, Colombier-Fontaine, Dampierre-sur-le-Doubs, Ecurcey, Etouvans et Pont de Roide - Vermondans) représentant 8 562 habitants.

Ces 33 communes représentent une population de 80 138 habitants, un patrimoine de 350 bâtiments et 550 postes d'éclairage public.

Le Conseil en énergie partagé est financé par les partenaires publics (Ademe, Région Franche-Comté, FEDER), PMA, le SYGAM et les communes adhérentes.

Durant les six premières années de fonctionnement du service, les aides des partenaires publics ont permis de réduire la participation des communes adhérentes à un montant annuel compris entre 0,21 € et 0,30 € par habitant, complétant la participation de PMA et du SYGAM établie entre 0,05 et 0,09 € par habitant des communes concernées et par an.

Le plan de financement des six premières années de fonctionnement du service est détaillé ci-après :

Financeurs	Participation	Montant
ADEME	30 % Du 01/05/10 au 30/04/14 12 000 € Du 01/05/15 au 30/04/16	59 150 €
Région Franche-Comté	15 000 € Du 01/05/10 au 30/04/13 15 000 € Du 01/05/14 au 30/04/15	30 000 €
FEDER	20 % Du 01/05/10 au 30/04/13	24 334 €
P M A	0,05 € / habitant / an Du 01/05/10 au 30/04/13 0,09 € / habitant / an Du 01/05/13 au 30/04/16	22 755 €
SYGAM	0,05 € / habitant / an Du 01/05/10 au 30/04/13 0,09 € / habitant / an Du 01/05/13 au 30/04/16	3 539 €
Communes adhérentes	0,21 € / habitant / an Du 01/05/10 au 30/04/13 0,30 € / habitant / an Du 01/05/13 au 30/04/14 0,23 € / habitant / an Du 01/05/14 au 30/04/15 0,22 € / habitant / an Du 01/05/15 au 30/04/16	89 524 €

Le bilan des actions réalisées après plus de cinq années de fonctionnement montre l'efficacité du service :

Bilan financier :

- L'analyse des factures a mis en évidence douze erreurs de facturation, permettant ainsi de régulariser un préjudice de 140 000 € TTC,
- L'optimisation de 150 contrats a permis une économie annuelle proche de 100 000 € TTC,
- La mise en place d'un groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel fin 2014 a conduit à une économie de 19 %, soit 250 000 € TTC pour l'année 2015.

Bilan technique :

- Vingt-cinq bâtiments prioritaires ont fait l'objet d'une analyse par caméra thermique et soixante-quinze bâtiments ont été instrumentés par des enregistreurs de température, études à la suite desquelles des interventions techniques ont été préconisées,
- Le conseiller en énergie partagé a accompagné huit communes dans la rénovation de bâtiments scolaires et six communes dans la rénovation de l'éclairage public, avec notamment une aide à l'obtention de subventions.

Les actions liées au conseil en énergie partagé (sensibilisation, mise en œuvre des préconisations) ont contribué à la baisse de 10 % des consommations globales des communes adhérentes (mesure entre 2010 et 2014 à rigueur climatique et patrimoine équivalents), soit une économie annuelle globale d'environ 300 000 € TTC.

La convention actuelle régissant le conseil en énergie partagé avec les communes arrive à échéance au 30 avril 2016.

Au vu des bilans largement positifs, il semble intéressant de la prolonger de trois années supplémentaires, soit jusqu'au 30 avril 2019.

Le coût du service CEP sur les trois prochaines années est estimé à 109 500 € (36 500 €/an).

La participation de PMA et du SYGAM sera maintenue à un montant identique aux trois années précédentes, soit respectivement 5 000 € et 800 € par an.

La participation des communes sera également maintenue à 0,22 € par habitant et par an pour les trois années, participation identique à celle de l'année précédente.

Parmi les autres partenaires publics, seul l'Ademe prolongera sa participation au-delà de l'année 2015, à hauteur d'un montant forfaitaire de 48 000 € sur quatre ans, ce qui permet d'avoir un taux d'aide semblable aux années précédentes (12 000 € annuels), et ce jusqu'en 2019.

Enfin la commune de Seloncourt a fait part de son intention de rejoindre le dispositif CEP au 1<sup>er</sup> mai 2016, ce qui porte à 34 le nombre de communes adhérentes, représentant une population de 86 240 habitants.

Le plan de financement proposé est le suivant :

<b>Période du 1<sup>er</sup> mai 2016 au 30 avril 2019</b>			
<b>Financeurs</b>	<b>Montant annuel</b>	<b>Ratio par habitant et par an</b>	<b>Taux de participation</b>
Coût du service CEP	36 500 €	0.42 €	
ADEME	12 000 €	0.14 €	33 %
PMA	5 000 €	-	14 %
SYGAM	800 €	-	2 %
Communes adhérentes	18 700 €	0,22 €	51 %

Ce plan est susceptible d'évoluer en cas d'obtention de subventions supplémentaires des partenaires publics et/ou de modification du périmètre des communes adhérentes.



Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- de reconduire l'adhésion de la Commune à la mission « Conseil en énergie partagé » pour une durée de trois ans, du 1er mai 2016 au 30 avril 2019 et pour un montant annuel de 0,22 € par habitant et par an,
- d'autoriser le Maire à signer la Convention à intervenir dans ce cadre.

**N° 03-03-2016 - CONVENTION ADU : ECHANGE de DONNEES RELATIVES aux DOCUMENTS d'URBANISME :**

Pour pouvoir faire bénéficier réciproquement Pays de Montbéliard Agglomération, l'Agence de Développement et d'Urbanisme et les communes d'informations géographiques actualisées, il a été jugé opportun de définir les modalités d'échanges de données entre les différents acteurs.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal autorise le maire à signer la convention tripartite.

**N° 04-03-2016 - MOTION de SOUTIEN des ELUS de DAMPIERRE LES BOIS en FAVEUR de l'IMPLANTATION d'une OFFRE de SOINS PRIVEE dans le PAYS de MONTBELIARD :**

En effet, à la fin de l'année 2015, le Pays de Montbéliard a vu sa dernière clinique privée fermer ses portes. Cette fermeture, associée au prochain transfert de l'hôpital de Montbéliard à la fin 2016 vers le Site Médian situé dans le Territoire de Belfort, diminue considérablement l'offre de santé qui doit être proposée à nos concitoyens.

Au-delà de la nécessaire égalité entre les territoires, nous attachons une attention toute particulière à ce que les habitants de PMA puissent disposer d'un accès à des soins de qualité et indispensables à une agglomération de près de 150 000 personnes. Nous ne pouvons donc nous résoudre à ce déséquilibre médical et aux risques qu'il ferait courir à la population.

C'est pourquoi l'Agglomération, en lien avec la Ville de Montbéliard, a immédiatement réagi et proposé des solutions portant à la fois sur le foncier et sur le portage d'une telle opération. A ce titre, deux propositions d'implantation ont été présentées sur le secteur stratégique des Gros Pierrons : elles se situent sur un secteur central de notre Agglomération, parfaitement desservi par les transports en commun et accessible car immédiatement relié à l'autoroute A36.

S'agissant du portage, les partenaires de PMA qui ont été contactés ont déjà confirmé leur souhait d'implication dans ce dossier, et toute l'attention qu'ils y portent.

Au vu de ces seules caractéristiques, il ressort clairement que cette offre répond à la fois parfaitement aux exigences techniques des services de l'Etat et au cahier des charges du porteur de projet.

Pays de Montbéliard Agglomération et la Ville de Montbéliard sont mobilisées et ont proposé à l'investisseur la mise à disposition de l'emprise nécessaire au projet ainsi que les aménagements indispensables à sa concrétisation.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres, souhaitent réaffirmer avec détermination leur attachement au maintien d'une offre de santé privée sur le territoire de l'agglomération, et leur soutien sans faille au projet d'implantation d'une clinique privée.

**N° 05-03-2016 - QUESTIONS DIVERSES :**

- ✚ Dampierre Foot : le maire fait part au conseil de la réunion avec les dirigeants du foot. Plusieurs demandes ont été formulées. Elles seront étudiées lors d'une prochaine réunion.
- ✚ Prolongation du contrat avec le Centre de Gestion pour M. Torres
- ✚ Nettoyage de Printemps le 26 mars prochain à 8h30
- ✚ Inauguration des travaux réalisés au Gros Pré : 9 avril à 11h
- ✚ Réunion commission finances: 21 mars 2016
- ✚ Réunion du conseil municipal : 4 avril 2016

**Ordre des délibérations traitées lors de la présente séance :**

- 01-03-2016– Attribution et autorisation de signer les marchés : travaux école maternelle et ateliers municipaux
- 01-02-03-2016 – Délégation du conseil municipal
- 02-03-2016 – Prolongation de la mission Conseil en Energie Partagé
- 03-03-2016 – Convention ADU
- 04-03-2016 – Motion de soutien Offre de soins privée
- 05-03-2016 – Questions diverses